

ASSURANCE-EMPLOI

Quel revenu dois-je déclarer ?

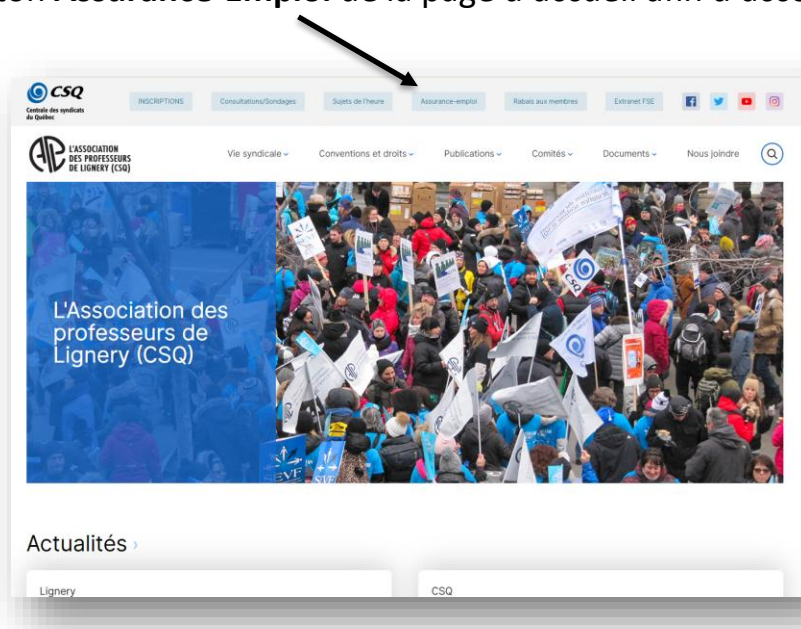
Pour les personnes enseignantes qui ont un contrat temps partiel, il faut faire un calcul pour savoir quel revenu déclarer à l'assurance-emploi.



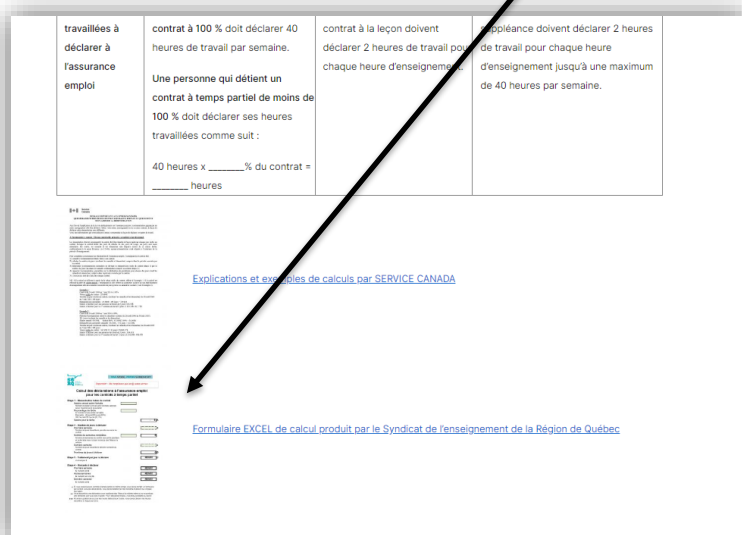
(Il ne faut donc pas déclarer le revenu qui apparaît sur votre relevé de salaire)

Les explications et des exemples de calculs sont sur le site de L' APL à www.lignery.ca

Cliquer sur le bouton **Assurance-Emploi** de la page d'accueil afin d'accéder aux informations.



Vous pouvez aussi vous simplifier la vie en utilisant le formulaire Excel mis à votre disposition sur cette même page.



POUR AFFICHER